

Ferdinand Richard

Colloque C.E. BRU "Culture et créativité, vecteurs de développement"

1,2,3 avril 2009

Panel introduction: "Culture and decentralised cooperation: the role of local authorities and civil society"

Du point de vue de son schéma politique, l'Europe fait aujourd'hui face à deux options.

1)

Soit elle concentre ses ressources créatives, ses médias, ses centres de financement et de décision, ses pôles d'excellence artistique dans quelques "triangles d'or" organisés autour de quelques grandes métropoles (ex. le triangle Londres-Paris-Amsterdam). Cette option a l'avantage de créer des synergies créatives fortes et innovantes. Mais, inévitablement, elle tend à vider de toute créativité organisée les autres territoires, immense majorité géographique, et les cantonne à n'être que des réserves de "matière brute" intellectuelle et créative, non attractives, "périphériques". En terme de rayonnement, c'est une approche "top-down" qui hérite des tendances souverainistes majoritaires jusqu'à ce jour (la Culture comme outil du prestige national ou local), qui peut s'avérer un danger pour la diversité culturelle, et qui met au centre le seul facteur de compétitivité.

2)

Soit, dans la logique de ses projets d'harmonisation nécessaire des différents échelons territoriaux qui la composent (je parle ici de la nomenclature NUTS), elle fait en sorte que chaque bassin naturel de population soit en lui-même un "point de rayonnement culturel", appuyé sur une organisation locale systémique et transversale intégrant ses formateurs, ses créateurs, ses diffuseurs, ses publics, ses entrepreneurs, ses exportateurs, et dialoguant de manière multi-latérale avec les autres bassins de populations existant en et hors de l'Europe. Il s'agit là d'une approche "bottom-up" plus fédérale, plus favorable à l'autonomie des diversités culturelles, privilégiant le facteur de cohésion, et, à long terme, plus "économique".

Chacune de ces deux options a un impact politique radicalement différent sur les citoyens, en ce sens que l'option 1 tendrait plutôt à les restreindre au rang de consommateurs passifs, alors que l'option 2 les sollicite au titre de la participation, de la co-construction des programmes culturels publics.

En outre, l'option 2 peut d'ores et déjà s'appuyer sur des éléments de doctrine et de méthode existants, tels l'Agenda 21 de la Culture, (Cités et Gouvernements Locaux Unis), ou encore la Déclaration de Fribourg (Droits Culturels, Conseil de l'Europe).

En ce colloque, il semble indispensable de rappeler ce préalable, car, historiquement, tous nos schémas de coopération culturelle montrent à l'évidence qu'ils ont été formatés par l'une ou l'autre approche. Chaque état-membre, en particulier les états ayant eu un passé de puissance coloniale, a transféré quasiment in extenso ses modèles de politique culturelle nationale, s'appuyant sur des stratégies de diplomatie culturelle plus ou moins adaptées. Imaginer que nous pourrions refonder notre politique de coopération extérieure sans prendre en compte la rénovation de nos géographies politiques internes, en Europe ou dans ses pays partenaires, me semble pour le moins hasardeux.

J'engage nos intervenants à garder en mémoire cette difficile articulation interne-externe, dont je ne doute pas qu'ils sauront maîtriser l'équilibre.

S'ajoutent quelques évidences dont au moins une mérite d'être ici rappelée : les programmes européens de coopération extérieure exigent à juste titre un partenariat, mais le dialogue nécessite deux interlocuteurs. Notre première obligation est donc de contribuer à l'émergence, dans les pays concernés, d'opérateurs homologues suffisamment structurés et durables pour être chefs de file de ces partenariats. Cela me semble la condition sine qua non à une coopération renouvelée.